

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version : 09

Nom du produit : **PROCLEAN** Date de création : 31/05/2002 Date MAJ : 18/04/2018

## 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### 1-1- Identification du produit

Nom du produit : **PROCLEAN**

Référence : PRC5L

CE :  1282 Classe IIb

Classe IIb

Suivant la Directive 93/42/CE amendée par 2007/47/CE – Annexe IX règle 15

### 1-2- Utilisation de la préparation

Préparation concentrée destinée au nettoyage par ultrasons des instruments chirurgicaux réutilisables :

- pour chirurgie dentaire, chirurgie maxillo-faciale et d'orthodontie (sondes, précelles, miroirs, daviers...)
- pour blocs opératoires (pinces de coelioscopie, pinces de biopsie, trocars,...)

### 1-3- Identification de la société

**GAMASONIC**

BP 52 – ZAC DE L'ANGAUD

63160 BILLOM - FRANCE

Téléphone : 04-73-68-90-26

Télécopie : 04-73-68-97-43

**1-4- Appel d'urgence :** Centre Anti-poisons Tél. 01 40 05 48 48 / 04 72 11 69 11

## 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2-1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE)

- Xi : Produit irritant
- R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

#### Classification (CE N° 1272/2008)

- Eye Irrit. 2 – H319
- Skin Irrit. 2 – H315

### 2-2 Elément d'étiquetage

#### Pictogramme de danger



#### Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H315 Provoque une irritation cutanée

### Conseils de prudence

P304 En cas d'inhalation :

P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P302 En cas de contact avec la peau :

P353 Rincer la peau à l'eau.

P305 En cas de contact avec les yeux :

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P337 Si l'irritation oculaire persiste :

P313 Consulter un médecin.

P301 En cas d'ingestion :

P330 rincer la bouche.

P331 Ne pas faire vomir.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P501: Eliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations nationales.

### 2-3 Autres dangers

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

### 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide alcaline

*Composants contribuant aux dangers :*

- Chlorure de Benzalkonium
- Chloramine T
- EDTA
- Alcool isopropylique

Numéro	% en poids	N° CAS des principaux constituants
1-	>1%, <5%	N° 68424-85-1
2-	>1%	N° 7080-50-4
3-	>1%, <5%	N° 64-02-8
4-	>1%, <5%	N° 67-63-0

### 4 – PREMIERS SECOURS

#### 4-1- Après inhalation

- Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air

#### 4-2- Après contact avec la peau

- Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

#### 4-3- Après contact avec les yeux

- Laver à l'eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées
- Consulter un spécialiste en cas d'irritation persistante

#### 4-4- Après ingestion

- Ne pas faire vomir
- Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau
- Consulter d'urgence un médecin

### 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5-1- Moyens d'extinction appropriés

- Solution aqueuse ininflammable
- En cas d'incendie, utiliser tous les moyens d'extinction : eau, mousse ou poudre

**5-2- Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

- Pas de mesure spéciale nécessaire

**6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6-1- Mesures de protection individuelle**

- En cas de déversement, porter des lunettes de protection et un masque respiratoire

**6-2- Mesures de protection de l'environnement**

- Ne pas rejeter à l'égout directement

**6-3- Méthode de nettoyage / d'absorption**

- Ramasser à l'aide d'un matériau absorbant et éliminer
- Laver la partie souillée avec de l'eau

**7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7-1- Manipulation**

- Manipuler en évitant les projections
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les muqueuses
- Porter des gants appropriés et des lunettes
- Ne pas mélanger à autre chose que de l'eau

**7-2- Stockage**

- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- Conserver le produit pur ou dilué à température ambiante, à l'abri de l'humidité, de la chaleur, du froid et de la lumière pour maintenir la qualité du produit
- Conserver le produit dilué dans un récipient en polyéthylène de préférence.

**8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8-1- Paramètres de contrôle à l'exposition**

- Information sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) :  
Pour CAS N° 67-63-0= VLEP : INRS (FR) VLCT : 400ppm, 980 mg/m3  
Limites indicatives (VL)

**8-2- Protection individuelle**

- Respecter les mesures générales de protection et d'hygiène
- Protection respiratoire : Si ventilation insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible
- Protection des mains : Gants de protection appropriés
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Autres mesures de protection : Néant.

**8-3- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas verser pur à l'égout.

**9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9-1 – Aspect**

ETAT PHYSIQUE (20°C)	Liquide
COULEUR	Jaune
ODEUR	Citron
VALEUR pH :	11,5 +/- 1,0

**9-2- Température – caractéristiques**

- Non applicable

**9-3- Solubilité**

- Soluble dans l'eau en toute proportion

**9-4- Caractéristique d'inflammabilité**

- Non applicable

**10- STABILITE ET REACTIVITE**

**10-1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

**10-2- Stabilité**

- Stable dans les conditions normales d'utilisation

**10-3- Réactions dangereuses**

- Non connues

**10-4- Conditions à éviter**

- Ne pas mélanger à d'autres produits

**10-5- Matières incompatibles**

- Pas d'information disponible

**10-6- Produit de décomposition dangereux**

- Non connus

**11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité orale : DL50 > 2000 mg/kg pour le produit dilué

(basé sur des tests avec des produits similaires)

Effets locaux : Faiblement irritant en cas de contact (à la dilution d'utilisation)

Bien toléré pour la peau (à la dilution d'utilisation)

(basé sur des tests avec des produits similaires)

**12 – INFORMATION ECOLOGIQUE**

- Biodégradable
- De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.
- Le produit ne doit pas être rejeté pur, aux égouts, mais seulement après dilution à sa dose normale d'emploi (2%) dans l'eau du réseau.

**13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13-1- Déchets des résidus :**

- La destruction est effectuée dans des conditions autorisées par la législation en vigueur.

**13-2- Emballage souillés :**

- Lavage à l'eau

**14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

- Aucun danger selon les réglementations des transports

**15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15-1** Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

**Effet pour l'homme**

- Par contact, le produit pur peut être irritant pour les yeux et la peau (H319-H315)
- Par contact, le produit pur peut provoquer des brûlures des yeux et de la peau (H319-H315)

**Effets sur l'environnement**

- Produit biodégradable

**16 – AUTRES INFORMATIONS**

- Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.
- Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.
- Ils sont donnés de bonne foi.
- L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.
- Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est le seul responsable.

**Fin du document.**

**Nombre de page : 5**

**Version : N° 09**

**Date de Mise à Jour : 18/04/2018**